



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1285-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 25 mars 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1285-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1285 POUR EN MODIFIER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET LES SERVICES PROFESSIONNELS ORDONNÉS DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS (PHASE 2) AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES SERVICES CONNEXES ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS, ET AUGMENTANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 9 000 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 mai 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 29 mai 2024.

L'assistant-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@mascouche.ca